



DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS
CANTON DE MOUY
MAIRIE DE HERMES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :

22 juin 2022

OBJET :

Décisions prises par le Maire en vertu de la délégation données par le conseil municipal

N° 2022-028

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19
- Présents : 17
- Absents : 2
- Procurations : 1
- Votants : 18

Certifié exécutoire pour avoir été transmis au contrôle de légalité le :

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Grégory Palandre, Maire.

Civilité	Nom prénom	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
Monsieur	Grégory Palandre	X		
Monsieur	Frédéric Brigaud	X		
Madame	Claire Lejeune	X		
Monsieur	Manuel Balache	X		
Madame	Isabelle Pellet	X		
Monsieur	Georges Roussel	X		
Madame	Marie-Claude Manzinali	X		
Madame	Liliane Lammens	X		
Monsieur	Jean-Marc Bonnay	X		
Monsieur	Patrick Faderne	X		
Monsieur	Gaëtan Bondu	X		
Madame	Lydie Blin	X		
Madame	Véronique Moreau		X	Patrick Faderne
Monsieur	Emeric Cellier	X		
Madame	Nathalie Laprevote	X		
Monsieur	Axel Descroix	X		
Madame	Céline Miquel		X	
Monsieur	Antoine Helbert	X		
Madame	Joelle Carbonnier	X		

Secrétaire de séance : Gaëtan Bondu

Résultat du vote :

- Pour : 18 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix

OBJET : DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération n°2020-013 du 28 mai 2020 relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal,

Considérant que pour des raisons de rapidité et d'efficacité et pour des motifs de bonne administration, le conseil municipal a la possibilité de déléguer au maire un certain nombre de ses pouvoirs,

Considérant que le maire rend compte lors de chaque réunion obligatoire du conseil des décisions prises en vertu de cette délégation,

Considérant la liste des décisions suivantes prises,

Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget	<p><u>Pôle médical :</u> Décision n°2022-26 du 9 juin 2022 relative au marché de prestations similaires pour les travaux de menuiseries intérieures attribué à l'entreprise Lherminier pour un montant de 8807 € HT</p> <p><u>Extension du groupe scolaire :</u> Décision n°2022-22 du 17 mai 2022 relative à la mission d'ingénierie Etude de sol pour un montant de 5 172 € TTC Décision n°2022-24 du 2 juin 2022 relative à l'avenant n°1 pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage portant la rémunération à 17 570 € HT Décision n°2022-25 du 2 juin 2022 relative à l'avenant n°1 pour la rémunération du maître d'œuvre à 112 950 € HT</p>
De procéder, dans les limites d'un montant unitaire d'un million d'euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires	<p>Décision n°2022-23 du 25 mai 2022 relative à la consolidation de la ligne de préfinancement-réalisation d'un emprunt de 1 000 000 € auprès de la caisse régionale de Crédit Agricole Brie Agricole</p>

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- PREND acte du compte-rendu des décisions listées ci-dessus du Maire prises en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Fait et délibéré à Hermes, les jour, mois et an susvisés

Pour extrait certifié conforme

Gregory Palandre

60370